

10 règles d'or pour la mutualisation d'espace (sécurité et cybersécurité)

<p>1 </p>	<p>2 </p>	<p>3 </p>	<p>4 </p>	<p>5 </p>
<p>Ayez une politique de bureau propre* et de l'écran vide avec des cabinets et des tiroirs sous verrous.</p>	<p>Assurez-vous que des cartes d'accès permettent d'entrer dans les locaux et qu'il y a un réseau informatique propre à chaque entreprise dans les locaux.</p>	<p>Protégez vos équipements avec des câbles physiques, des antivirus et un chiffrement des disques durs.</p>	<p>Donnez accès à Internet seulement via un réseau filaire et WIFI (avec un chiffrement WPA2-EAP) avec un profil « visiteur(euse)s ».</p>	<p>Informez vos équipes respectives que de nouvelles personnes vont travailler au même endroit et que les visiteur(euse)s doivent être accompagné(e)s.</p>
<p>10 </p>	<p>9 </p>	<p>8 </p>	<p>7 </p>	<p>6 </p>
<p>En plus de vos processus habituels, ayez un plan commun de gestion d'incidents et d'intervention.</p>	<p>Pour être certain(e) de bien pouvoir protéger vos renseignements personnels, effectuez une évaluation des risques relatifs à la vie privée (EFVP)**.</p>	<p>Utilisez le plus possible l'infonuagique pour stocker vos données au lieu d'un stockage en réseau local (NAS).</p>	<p>Utilisez un réseau VPN pour communiquer avec l'extérieur.</p>	<p>Ayez une politique de mots de passe pour qu'ils soient forts et avec une authentification multifacteur.</p>

* Le principe du **Bureau propre** consiste à ne laisser aucun document à vue lorsque vous quittez votre poste de travail et prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations qui vous sont confiées. **En savoir plus**

** L'EFVP est une démarche préventive visant à améliorer la protection des renseignements personnels et le respect de la vie privée des personnes physiques. **En savoir plus**